



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 26 janvier 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2020/53 de la Municipalité, du 10 décembre 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 29'590'000.- destiné à financer la construction d'une école primaire comprenant 16 classes, des salles spéciales et de dégagement, une antenne administrative, une bibliothèque, un groupe santé et une salle de gymnastique double, dans le futur écoquartier des Plaines-du-Loup, mon-tant qui se répartit comme suit :
 - CHF 28'310'000.- pour les travaux liés au bâtiment ;
 - CHF 1'280'000.- pour le mobilier au CFC 9 (1'188'500.- HT) ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par le budget du Service des écoles primaires et secondaires, rubrique n° 5800.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit sous chiffre 1 des subventions ou recettes qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-six janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :



Le secrétaire :